

Liste indicative des pièces susceptibles d'être jointes à un formulaire de déclaration

Le certificat médical est indispensable à l'étude du dossier et doit être obligatoirement fourni (à adresser dans les 48h à son supérieur hiérarchique).

Au regard des circonstances de l'accident ou de la maladie, tout ou partie des pièces suivantes pourront être réclamées (liste non exhaustive) :

	Accident Service	Accident de trajet	Maladie pro.
Ordre de mission / Convocation (pour les agents en mission, convoqués à une réunion, conseil de classe ...)	X	X	
Emploi du temps de la semaine de l'accident déclaré, daté et signé par le supérieur hiérarchique ou une attestation d'horaires	X	X	
Témoignages (avec copies des CNI) et/ou rapport circonstancié du supérieur hiérarchique	X	X	X
Copie du rapport d'incident adressé au chef d'établissement ou au CPE	X		
Rapport de police / de gendarmerie	X	X	
Document de prise en charge par les pompiers / le SAMU	X	X	
Bulletin de situation ou d'hospitalisation – Prescriptions médicales/Ordonnances	X	X	X
Photographies des lieux	X	X	
Constat amiable	X	X	
Plan du trajet précisant : Départ (Point A)– Arrivée (Point B) – Itinéraire emprunté le jour de l'accident – Itinéraire habituellement effectué par l'agent (si différent) – Endroit exact où s'est produit l'accident (Point C chaussée-trottoir, parties privatives-parties collectives-espace public...) Plan Google Maps conseillé		X	
Compte(s) rendu(s) d'analyses / d'intervention	X	X	X
Fiche de poste			X
Fiche d'exposition au risque ou fiche individuelle d'exposition spécifique (amiante, activités exercées en milieu hyperbare, exposition aux rayonnements ionisants ou rayonnements optiques artificiels)			X
Liste des différentes professions exercées intégrant toutes les expositions aux risques chimiques, mécaniques, psychologiques ou autres, y compris celles qui n'ont été que ponctuelles			X